

Chambre Départementale de la Corse du Sud

De: M F GIOVANNI <mairie.grossa@orange.fr>
Envoyé: jeudi 20 octobre 2016 09:17
À: chambre2a@notaires.fr
Objet: droit de préemption

Cher Maître,

Suite à votre courrier en date du 17 Octobre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il n'existe pas de droit de préemption dans ma commune.

Recevez mes salutations distinguées.

Le Maire

M.F.GIOVANNI